

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019**

Excusés :

- Madame Patricia DUPERROUX, pouvoir à Monsieur Gérard BOUCHET
- Madame Valérie MERLE, pouvoir à Madame Stéphanie CHERVIN
- Monsieur Philippe FUMOUX

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- de céder au 30 octobre 2019 la balayeuse SCARAB MINOR à la société R LITTORAL TP située à MONTREUIL SUR MER ;
- de déclarer sans suite la procédure d'appel d'offres pour le lot 4 assurance des prestations statutaires ;
- de conclure le contrat d'assurance négocié par le Centre de Gestion de l'Allier avec le groupement GRAS SAVOYE – CNP, pour la garantie des prestations statutaires des agents de la commune de Lapalisse, à compter du 1er janvier 2020 ;
- de conclure l'avenant n°3 au marché relatif au réaménagement du chœur de l'église Saint Jean Baptiste – lot N°1 : maçonnerie pierre de taille / ferronnerie / peinture, conclu avec l'entreprise BEAUFILS située à COULANDON ;
- de conclure les marchés d'assurances pour la période 2020-2022 avec SMACL ASSURANCES située à NIORT ;
- de conclure l'avenant N°1 au marché relatif à l'aménagement de la place de la République passé avec l'entreprise EIFFAGE.

Le compte rendu du conseil du 30 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

1/ VALIDATION DE L'AVENANT N°19 AU RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant N°19 au rapport final de la CLECT ; en 2020, le montant de l'attribution de compensation versée par la Commune de LAPALISSE à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse s'élèvera à 565 787 €.

2/ BUDGET 2020.

Budget Général 2020 : Le budget validé par la commission des finances est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante ; il s'équilibre à 2 120 000 € en section de fonctionnement et à 950 000 € en section d'investissement.

Budget Annexe Assainissement Collectif 2020 : Le budget annexe assainissement collectif, validé par la commission des finances est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante ; il s'équilibre à 386 000 € en section de fonctionnement et à 186 700 € en section d'investissement.

.../...

3/ EXPLOITATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'OUVRAGES D'ÉPURATION COLLECTIFS – AVENANT N°3.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021, par un avenant, la durée de validité de la convention d'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages d'épuration collectifs.

4/ FACTURATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AVENANT N°2.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prolonger de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021, par un avenant, la durée de validité de la convention de facturation de la redevance d'assainissement collectif.

5/ RACCORDEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE SAINT-PRIX SUR LE RÉSEAU DE LA COMMUNE DE LAPALISSE – AVENANT N°1.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prolonger de 2 ans, par un avenant, la durée de validité de la convention de raccordement des eaux usées de la commune de Saint-Prix sur le réseau de la commune de Lapalisse, soit une prolongation jusqu'au 31 décembre 2021.

6/ CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR.

Des listes de créances relatives à la redevance d'assainissement collectif sont présentées pour admission en non-valeur en raison de l'impossibilité de recouvrer les sommes dues. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur de ces créances pour les montants de 887,01 € et 2 148,98 €, et refuse à l'unanimité un montant de 1 434,60 € indiquant que des poursuites peuvent être encore engagées.

7/ OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE - DÉROGATIONS.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accorder aux commerces qui le souhaitent, en accord avec leurs salariés, une dérogation pour l'ouverture de 5 dimanches en 2020 : le 11 octobre, les 6 -13-20 et 27 décembre 2020.

8/ SDE 03 – POSE DE PRISE DE COURANT POUR BRANCHEMENT POUR LES DÉCORATIONS DE NOËL ET ÉCLAIRAGE PUBLIC À LAMENIER.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge le coût d'installation d'une prise de courant en bas de la rue de la Liberté, afin de permettre l'alimentation électrique des nouvelles décorations de Noël, pour un montant de 221 €.

Par 20 voix pour et 2 abstentions, l'assemblée délibérante décide de remettre en service des éclairages publics à Laménier, pour un montant de 165 €.

9/ RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, pour les agents de la Commune de Lapalisse. La mise en place de ce régime indemnitaire a reçu un avis favorable des membres du Comité Technique.

10/ CONTRAT DE PRÉVOYANCE.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le Centre de Gestion de l'Allier pour le risque « prévoyance » pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025 inclus.

11/ CIMETIÈRE – TARIF PLAQUE POUR JARDIN DU SOUVENIR.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer au prix de 10 € la pose de plaque en marbre pour les personnes qui souhaitent déposer des cendres dans le puits du souvenir. La gravure restera à la charge du demandeur qui devra respecter la police et la taille des caractères indiquées dans le règlement du cimetière.

12/ APPRENTISSAGE – MEILLEURE NOTE DU DÉPARTEMENT À UNE JEUNE FILLE DE LA COMMUNE – RÉCOMPENSE.

Le Conseil Municipal félicite Aurore AVININ, jeune lapalissoise, pour avoir obtenu la meilleure note du département au Brevet Professionnel Menuiserie Aluminium et Verre et décide de lui allouer une récompense de 100 €.

13/ FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une contribution au FSL d'un montant de 3 000 € afin de permettre aux personnes ayant des difficultés financières d'accéder ou d'être maintenues dans un logement, mais aussi d'aider au paiement des fournitures d'énergie.

14/ DÉCISION MODIFICATIVE N°4.

Les virements de crédits présentés, sont votés à l'unanimité par le Conseil Municipal :

- Ajout de 2 500 € pour les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants pris sur les dépenses imprévues.
- Ajout de 3 800 € pour le remplacement d'un automate de la Station d'Épuration de Lubillet, le coût inscrit au budget était hors taxe ; les crédits sont prélevés sur le programme d'équipements et travaux divers 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

Fait à LAPALISSE, le 20 décembre 2019
Le Maire,

